

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1652

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 29, supprimer le mot :

« scrupuleusement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.